



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers absents : **3**

OBJET :
Demande de subvention exceptionnelle pour les 13 kms thiernois

- N°11 -

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 22/12/2025

ID : 063-216304303-20251216-251216_11-DE

S²LO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT

du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

SÉANCE DU MARDI 16 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 16 décembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 10 décembre 2025 s'est réuni en salle du conseil à la Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER Maire,
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Isabelle FUREGON ;
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;
Eric BOUCOURT à Yoann BENTEJAC ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;
Sylvain HERMAN ;

Secrétaire de séance :

Pierre CONTIE

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES 13 KMS THIERNOIS

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- **Vu** la délibération n°30 du Conseil Municipal du 14/04/2025, approuvant le budget primitif de la Commune 2025 ;
- **Considérant** les crédits votés au compte 65748 du budget PRINCIPAL ;
- **Considérant** la demande d'aide financière exceptionnelle de l'association ;

À titre exceptionnel, il est possible que des associations demandent un accompagnement pour des projets spécifiques, des évènements lors de représentations au niveau national, européen ou mondial ;

Dans le cadre de la préparation de la manifestation, l'association des 13 kms thiernois avait sollicité une aide financière, en lien avec la Ville qui l'a accompagnée sur cette demande. L'aide escomptée n'a pas été attribuée ;

De fait, l'association sollicite une aide exceptionnelle de 500,00 euros auprès de la Commune pour compenser cette perte financière ;

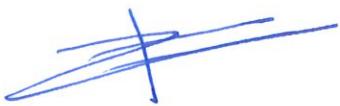
La manifestation des 13 kms thiernois s'est déroulée le 14 juin 2025 ;

Soit un total au chapitre 65 de 500,00 euros.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** le versement de ces sommes aux associations mentionnées ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Pierre CONTIE

Le Maire,



Stéphane RODIER